

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 17 JANVIER 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 17 janvier 2011 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 6 citoyens

EST ABSENTE :

Mme Georgette Critchley, mairesse

1. Ouverture de la séance

Monsieur le pro-maire, Jean-Louis Lambert, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence du pro-maire Jean-Louis Lambert, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

11-01-01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le pro-maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

11-01-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2010

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2010 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

11-01-03

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2010

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2010 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

11-01-04

6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe en cas de vacances de la secrétaire-trésorière, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

11-01-05

7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2011

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires
02-130-00-335	Internet et modem – Administration
02-130-00-443	Déneigement édifices
02-130-00-495	Entretien ménager – édifice
02-130-00-517	Location équipement de bureau
02-130-00-527	Entretien photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – journaliers
02-320-00-210	Régime enregistré d'épargne- retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement garage municipal
02-320-00-632	Chauffage garage
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-330-00-443	Déneigement chemins
02-330-01-443	Déneigement bornes-fontaines
02-340-00-681	Éclairage des rues et du parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)
02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François
02-414-00-141	Rémunération temps partiel (Assainissement)
02-414-00-212	Régime retraite
02-414-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-414-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-414-00-242	Fonds de services de santé
02-414-00-252	C.S.S.T.
02-414-00-262	R.Q.A.P.
02-414-00-289	Assurance-collective
02-414-00-331	Téléphone usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - usine
02-414-00-443	Déneigement usine
02-414-00-681	Électricité usine et stations
02-415-00-681	Électricité station de pompage
02-451-20-951	Quote-part R.I.G.D.D.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-470-00-951	Quote-part MRC – Forêt
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement centre communautaire
02-701-20-681	Électricité centre communautaire
02-702-30-331	Téléphone bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement bibliothèque
02-702-30-681	Électricité bibliothèque
02-921-10-870	Dettes à long terme (intérêts paroisse)
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
03-210-10-000	Dettes à long terme (capital paroisse)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2011 ;

QUE la mairesse ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

11-01-06

8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2011

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
APPLICATION DE LA LOI		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Frais de transport	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	15 000,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	9 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	6 500,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	6 600,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	3 500,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	44 500,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Cotisations à des organismes	secrétaire-trésorière	16 500,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Dons organismes sans but lucratif	secrétaire-trésorière	25 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Euthanasie – Chiens	secrétaire-trésorière	500,00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
Frais de déplacement	inspecteur municipal	500,00 \$
Formation	inspecteur municipal	200,00 \$
Déplacements locaux	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	20 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	20 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Tuyauterie – voirie	inspecteur municipal	200,00 \$
Petits outils	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	900,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Circulation

Entretien service – circulation	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Marquage routier	inspecteur municipal	8 500,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Distribution de l'eau (aqueduc)

Entretien service aqueduc	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	3 500,00 \$

Épuration des eaux usées

Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	11 000,00 \$
Produits chimiques	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$

Réseau d'égout

Location machinerie	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien service	inspecteur municipal	4 500,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	2 000,00 \$

Enlèvement et destruction des ordures

Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Bacs	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Déficit OMH Lassiseraye	secrétaire-trésorière	3 537,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	5 097,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	54 364,00 \$

URBANISME ET MISE EN VALEUR

Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	720,00 \$
--------------------------------	-----------------------	-----------

LOISIRS ET CULTURE

Centre Communautaire

Déplacements	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien service	secrétaire-trésorière	800,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	27 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

Bibliothèque

Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	8 000,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-01-07

9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2011

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion de l'ADMQ sont établis à 360,00 \$ pour le premier membre et à 310,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 763,30 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

11-01-08

10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2011

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2011 est fixée à 255,00 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement ;

DE PAYER pour l'exercice financier 2010, une somme totale de 290,51 \$ (taxes incluses) à titre de membre actif de la corporation;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

11-01-09

11. PG Govern – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2011

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Govern, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au montant de 6 721,59 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

11-01-10

12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2011

CONSIDÉRANT qu'un montant de 25 000 \$ a été prévu au budget 2011 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 5 000 \$ en mars, avril et juillet et une somme de 10 000 \$ en octobre 2011 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

11-01-11

13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2011

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000 \$ a été prévu au budget 2011 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 1 250 \$ en mars, avril, juillet et octobre 2011 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-01-12

14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2011

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-01-13

15. Ministère des transports – Garanties des travaux d'entretien et de réparation de bris d'équipements existants faits à l'intérieur de l'emprise de leurs routes pour l'année 2011

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d'entretien et de réparation de bris qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l'année 2011 ;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

AVIS

16. Avis de motion – Règlement numéro 01-2011 relatif à l'interdiction de l'épandage

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l'interdiction de l'épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d'interdiction de l'épandage durant l'année 2011.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

AVIS

17. Avis de motion – Règlement numéro 02-2011 modifiant l'article 6 du règlement numéro 11-98 sur le colportage

Le conseiller Jean Duhaime, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant l'article 6 du règlement numéro 11-98 sur le colportage.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

11-01-14

18. Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2011

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l'année 2011 est de 5 817 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2011, une contribution égale à 5 817 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au budget 2011 ;

D'EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2011 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-01-15

19. ADMQ – Inscriptions pour la reconnaissance de gestionnaire municipal agréé – niveau 1

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a implanté un programme de formation pour la certification des membres à titre de gestionnaire municipal agréé et qu'il contient maintenant 3 niveaux ainsi que de nouvelles règles ;

CONSIDÉRANT que madame Peggy Péloquin et madame Hélène Latraverse détiennent déjà le titre de GMA mais qu'elles doivent faire une demande de reconnaissance des acquis pour obtenir au moins le niveau 1 et préserver leur titre ;

CONSIDÉRANT que le titre de GMA prouve le bagage d'expériences acquis par les employés municipaux membres de l'ADMQ dans le domaine municipal par de multiples formations suivies et dont les frais ont été assumés par la municipalité au cours de toutes ces années ;

CONSIDÉRANT que les frais d'ouverture et d'analyse de dossier sont établis à 215,00 \$ pour chacun des membres, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord pour contribuer à maintenir le titre de gestionnaire municipal agréé pour ses employés membres de l'ADMQ et qu'elles obtiennent également le niveau 1 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'INSCRIRE madame Peggy Péloquin et madame Hélène Latraverse pour l'ouverture et l'analyse de leur dossier, le tout moyennant une contribution totale de 489,88 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

11-01-16

20. OBV Yamaska – Adhésion 2011

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER à l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER madame Georgette Critchley, mairesse, représentante de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

11-01-17

21. Pompes Industrielles Launier – Achat d'une pompe Flygt

CONSIDÉRANT que le poste de pompage Gauthier est un poste muni de deux pompes qui fonctionnent en alternance ou seule, lorsqu'une des deux pompes doit être réparée ou inspectée ;

CONSIDÉRANT qu'une des deux pompes avaient besoin d'une réparation majeure et que le conseil municipal a préféré acheter une pompe neuve afin de sécuriser le poste lors de bris ;

CONSIDÉRANT que les morceaux de la pompe qui devaient être réparée pourrait servir lorsque la deuxième pompe plus âgée serait brisée ;

CONSIDÉRANT que le coût total de la pompe neuve incluant les taxes est de 10 053,87 \$ (Pompe Flygt modèle CP-3127) et provient de la compagnie Pompes industrielles Launier ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-725 «Matériel», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

22. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

24. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Réjean Gamelin, donne rapport de son comité respectif soit, la Maison des jeunes du Bas Saint-François.

11-01-18

25. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2011

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2299	Distribution P.Larochelle (Fourniture bibliothèque)	190.59
2300	Dufault Gérard (Déneigement Bornes-Fontaines 14 décembre 2010)	200.00
2301	Ecologia Groupe Environnement inc. (Bacs)	2 442.62
2302	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour)	86.00
2303	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)((Entretien luminaires)	688.55
2304	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport)	43.17
2305	Ferme A.M Crevier inc.(Fauchage 2010-Centre communautaire)	293.48
2306	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations-Déc. 2010)	15.00
2307	Forcier Gilles (Remboursement de taxes)	56.56
2308	Hydro-Québec (Électricité éclairage public - Décembre 2010)	962.91
2309	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées-Déc.2010)	60.95
2310	Monty Coulombe senc.(Honoraires-Politique de Gestion)	536.15
2311	Niquet Marcel (Déplacement local - Décembre 2010)	500.00
2312	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	33.30
2313	Peggy Péloquin (Séance 21 Décembre 2010 - Budget)	30.00
2314	Pétrole Hubert Gouin & Fils (Chauffage bureau municipal)	540.90
2315	Régie I.A.E.P. Bas Saint-François (Quote-part eau-Nov.-Déc.2010)	17 573.38
2316	Sayer Richard (Entretien ménager - décembre 2010)	235.50
2317	Société canadienne des postes (Frais postal - Budget 2011)	112.90

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

2318	PG Govern (Fournitures bureau 2011)	741.59
2319	Bell Canada (Téléphones édifices - janvier 2011)	620.35
2320	Dufault Gérard (Déglacage d'un bonhomme à l'eau)	35.00
2321	Hamel Propane (Chauffage garage municipal)	202.05
2322	Ricoh Canada inc. (Entretien photocopieur 3 mois / copies)	614.12
2323	Niquet Marcel (Fournitures de travail 2011)	209.61
2324	Bélanger Sauvé Avocats (Abonnement 2011)	1 367.10
2325	Sayer Richard (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00
2326	Piché Paul (Salaire inspection chiens et cellulaire - Janvier 2011)	145.00
2327	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 1/3 - Janv.)	30 750.96
2328	Ferme Le Petit Lard inc.(Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	16 647.66
2329	Industrielle Alliance (L)(Assurances collectives janvier 2011)	1 377.80
2330	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement code municipal 1 an)	134.40
2331	Pitney Bowes (Location compteur postal - 1 fév au 30 avril 2011)	526.44
2332	Allard Lisette (Commission location salle 1 juil. au 31 déc. 2010)	280.75
2333	Kiopini Serge (Remboursement pour Raphael Kiopini)	100.00
2334	Laramée Danielle (Remb. Marc-Antoine et Anthony Thérroux)	200.00
2335	Mercier Nancy (Remboursement Mégane et Alexandre Thérroux)	133.75
2336	Nadeau Stéphane (Remboursement pour Philippe Nadeau)	100.00
TOTAL DES CHÈQUES		78 938.54

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2284	Municipalité de Pierreville (Contribution bouées - 2010)	8 198.24
2285	Lien maison de la famille (Le)(Don 2010)	250.00
2286	Solitude Saint-François (Contribution fête de Noël)	150.00
2287	Régie Intermunicipale gestion des déchets (Collecte feuilles - 2010)	300.00
2288	Graffik art (Cartes de Noël)	45.15
2289	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation décembre 2010)	1 627.60
2290	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2010)	1 744.17
2291	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Déc. 2010)	3 970.89
2292	Constructions Soldi et Entreprises Pierreville.(Déc. # 2-Rue Lacha.)	38 032.56
2293	Constructions Soldi inc.(Décompte # 2 -Travaux rue Lachapelle)	8 991.16
2294	Industrielle Alliance (L)(Assurances collectives décembre 2010)	1 501.92
2295	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre 2010)	57.58
2296	Annonceur (L) (Publication voeux temps des fêtes)	293.47
2297	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin déc. 2010)	111.87
2298	Hydro-Québec (Électricité édifices décembre 2010)	7 657.64
TOTAL DES CHÈQUES		72 932.25
DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2010		
	Salaires décembre 2010	20 093.58
TOTAL DES DÉBOURSÉS		20 093.58

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2011 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2010 et au budget 2011 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

26. Période de questions

➤ Point 19 : reconnaissance de gestionnaire municipal agréé

27. Conclusion

11-01-19

28. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h25.

Jean-Louis Lambert
Pro-Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière